

Été-Toussaint 2025

Enfance
Culture & Sport



CSE CPAM 93

L'esprit collectif



Inscriptions

Pour procéder à vos inscriptions, merci de remplir les différents formulaires dédiés situés à l'adresse suivante :

www.cse-cpam93.fr/inscriptions/
à compter du vendredi 7 février 2025 à 8h30.

Les inscriptions qui arriveraient par tout autre biais que les formulaires seront systématiquement classées sans suite.
Toute demande arrivée après la date de clôture sera considérée comme retardataire.
De ce fait, elle ne sera pas prioritaire et court le risque de ne pas être honorée.

Activités Sociales et Culturelles

VFP

Enfance

- Colos d'été
- Colos de la Toussaint
- partenariats

Culture & Sport

- Billetterie parcs d'attractions et zoologiques
- Subventions sportives, artistiques ou culturelles

Contact

Pour toute demande au Comité Social et Économique concernant les activités sociales et culturelles ou le champ des élus du personnel, merci d'écrire en utilisant le formulaire dédié :

www.cse-cpam93.fr/contact/

Si vous devez nous écrire par voie postale, merci de libeller votre courrier à l'adresse suivante afin d'éviter toute redirection et ouverture automatique par le service de tri de la CPAM 93 situé à la CPAM de Nice :

**CSE de la CPAM 93
195 avenue Paul Vaillant Couturier
CS 50008
93 000 BOBIGNY**

Les élus gestionnaires CGT/UGICT/CFDT du CSE

Cette brochure n'est pas un document contractuel. En cas de fautes ou d'oublis dans sa rédaction, le CSE se réserve le droit de rectifier ces erreurs ou les incidences financières qui en découleraient et ne saurait, en aucun cas, en être tenu pour responsable.

Conditions d'inscription aux activités du Comité Social et Économique

QUI Y A LE DROIT ?

- Les agents de la CPAM 93 ayant réalisé leur inscription administrative au CSE,
- Leur conjoint(e) ou concubin(e).
- Sous réserve de fournir un certificat de scolarité (obligation URSSAF), leur(s) enfant(s) pris en compte dans le calcul des impôts sur le revenu jusqu'à la veille :
 - de leur 18^e anniversaire pour les activités de l'enfance et pour les séjours jusqu'au retour inclus.
 - de leur 21^e anniversaire dans l'année scolaire civile pour les bons de rentrée scolaire,
 - ou de leur 23^e anniversaire pour les autres activités.

Attention : L'appréciation de la vie maritale se fait sur la base d'un justificatif d'adresse commune (relevé d'imposition, facture EDF, etc.).
En cas de vie en couple sur 2 adresses différentes, une attestation sur l'honneur pourra servir de justificatif.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour bénéficier des activités du CSE de la CPAM 93 :

1. **Remplir le formulaire d'inscription mis à disposition sur le site du CSE exclusivement :**
www.cse-cpam93.fr/inscriptions/
(toute demande par un autre canal n'engage pas le CSE et peut ne pas être honorée, même si arrivée dans les temps).
2. Spécifier pour les séjours, indiquer :
 - 3 choix d'implantation,
 - 3 périodes différentes,
 - tous les participants à la prestation
3. Joindre :
 - le dernier avis d'imposition,
 - le certificat de scolarité de chaque enfant ayant droit.
4. Choisir son mode de règlement.
5. Toute inscription est soumise à la présence connue de l'agent à la date de réalisation de l'activité (séjours, sorties, colonies, spectacles datés, etc.).

Attention : Aucun agent (hors couples déclarés au CSE) ne peut être mentionné sur l'inscription d'un collègue en tant qu'invité.

Pour les agents qui souhaitent partager une prestation au CSE, il convient que chacun complète sa propre inscription et indique qu'il souhaite partager la prestation. Chacun se verra appliquer son taux de subvention et aura sa propre facture.

Attention : Séjours (ou partenariats) et chèques vacances ne sont pas cumulables pour une même année civile.

Arrhes

Toute inscription vaut engagement de celui ou celle qui la réalise et un versement d'arrhes (non remboursable) à l'inscription sera exigé pour sa validation. Les sommes sont calculées de la manière suivante :

- Pour les séjours VFP, Enfance et Culture & Sport, pour les chèques vacances et pour les sorties journalières à l'Enfance et à la Culture & Sport, une somme forfaitaire de 50 €,
- Pour les prestations de billetterie (Enfance et Culture & Sport), 20 % de la prestation.

Ces sommes sont déductibles de la dernière mensualité due par l'agent et restent la propriété du CSE en cas d'annulation de la prestation.

Le paiement de ces sommes ne peut être fait que par carte bancaire ou en espèces. Les paiements par chèques ne seront pas acceptés sur les acomptes au vu des pertes récentes.

Par ailleurs, l'agent doit être présent aux effectifs au plus tard à la clôture des inscriptions de la prestation qui l'intéresse et être prévu toujours aux effectifs à sa réalisation.

Retardataires

Toute demande parvenue après la clôture de l'inscription sera considérée comme retardataire et de ce fait ne sera ni prioritaire ni obligatoirement due.

Dettes

Toutes les activités au CSE seront suspendues pour tout agent présentant une dette jusqu'à son total acquittement.

Afin de résorber la dette et éviter des pertes inutiles pour le CSE et l'ensemble des agents bénéficiaires, des activités pourront être annulées d'office.

MÉTHODES DE RÈGLEMENT

Quel que soit le mode de paiement choisi (chèque ou prélèvement automatique), l'agent CPAM devra obligatoirement être titulaire du compte débiteur.

prélèvement automatique

- Le CSE doit avoir en sa possession le RIB du compte à débiter et le mandat SEPA dûment complété et signé (un modèle vierge est placé à la suite des présentes conditions).
- Ce mandat n'ayant pas de fin, tout agent l'ayant déjà fourni et n'ayant pas changé de domiciliation bancaire n'est pas contraint de le compléter à nouveau. Tout changement de RIB doit être accompagné d'un nouveau mandat.
- en 5 fois d'office et au maximum pour les séjours (échelonnement de novembre à mars pour l'hiver/printemps, de mai à septembre pour l'été),
- en 3 fois maximum sur demande pour la billetterie à partir de 110 € à la charge de l'agent (subvention déduite).

Sur demande écrite faite au bureau du CSE, possibilité de moduler le montant et le nombre des prélèvements dans la limite des *maxima* indiqués ci-dessus.

Chèques

Ce paiement n'est pas à privilégier s'il doit faire l'objet d'un envoi postal au vu des déconvenues le concernant (chèques jamais arrivés au CSE, encaissement par la CPAM 93 dans le cadre du routage courrier vers la CPAM de Nice).

Si vous souhaitez y recourir, merci de faire un dépôt en main propre auprès des élus ou agents administratifs du CSE.

Par ailleurs, si vous souhaitez payer en plusieurs chèques, merci de nous les fournir tous au moment de la facturation en nous précisant au verso le mois désiré pour chaque encaissement.

Pour rappel, chaque chèque doit être libellé à l'ordre du CSE de la CPAM 93.

Bons CAF

Suivant les prestations, nous pouvons accepter les bons CAF dûment remplis et signés. Merci de vous référer aux informations fournies et de nous contacter en cas de doute.

Chèques vacances

Ce mode de paiement est accepté sous sa forme physique au CSE pour le paiement des séjours et de la billetterie (VFP, Enfance, Culture et Sport). Nous n'acceptons pas les chèques vacances dématérialisés.

Espèces

Vous pouvez payer tout ou partie d'une prestation en espèces directement au CSE. Un reçu vous sera remis pour tout paiement réalisé.

Impayés

Dans toute situation d'impayé, soit par l'absence d'un règlement à l'échéance due, soit dans le cas d'un impayé auprès de la banque du payeur, le CSE prendra contact avec le salarié afin de régler rapidement la situation.

Chaque impayé fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 10€ prenant en compte les frais générés au CSE par le traitement du dossier.

Par ailleurs, 2 points de pénalité seront affectés à l'agent concerné.

En cas de récidive, le CSE prendra toute disposition nécessaire pour réduire l'exposition à des impayés supplémentaires et de potentielles défections dans les prestations demandées. À ce titre, les inscriptions pourront être annulées (les potentiels frais d'annulation restant à la charge de l'agent) et les arrhes versés gardés par le CSE.

Tout impayé n'ayant pas été soldé par l'agent entraîne une situation de dette. À ce titre – et pour rappel – toutes les activités au CSE seront suspendues pour tout agent présentant une dette jusqu'à son total acquittement.

BASE DE CALCUL

D'une manière générale, les éléments retenus sont le revenu imposable de la famille et le nombre de personnes à charge.

Cas particuliers :

- Pour les couples vivant maritalement, joindre :
 - Une déclaration sur l'honneur (sauf si déjà fournie).
- Les photocopies des deux avis d'imposition (si ceux-ci ne sont pas à la même adresse, joindre un justificatif de domicile commun : quittance de loyer, facture EDF, etc.).
Le calcul de la subvention se fera sur la base d'un couple marié.
- Lorsque l'un des deux conjoints a un statut fiscal particulier (travail à l'étranger, artisan, etc.), le CSE se réserve le droit de réclamer tout justificatif de revenus le concernant, afin de déterminer le taux de subvention de la famille.

MODE DE CALCUL

Reportez-vous au barème d'imposition intégré dans les présentes Conditions d'inscription.

- Cherchez la colonne qui correspond à votre situation (revenu imposable — nombre de parts).
- Calculez le coût de votre séjour de la façon suivante :
 - Prendre le prix de base de votre séjour.
 - Déduire la subvention du CSE.
 - Déduire les réductions éventuelles pour enfants.
- Au résultat obtenu, rajoutez l'assurance annulation : 1,50 % du prix de revient du séjour moins la subvention du CSE.

Pour les partenariats, la base de calcul **maximale** sur laquelle appliquer la subvention est rappelée dans la section dédiée.

Réduction enfants

Seules les réductions faites par les prestataires sont appliquées.

Supplément pour chambre individuelle

En cas de demande de chambre individuelle, le supplément sera facturé à l'agent sans participation du CSE.

Si l'agent se voit attribuer une chambre individuelle, sans l'avoir demandée, le supplément sera inclus dans le prix de la prestation et subventionné en fonction de la tranche d'imposition de l'agent.

Quand un agent s'inscrit seul sur une prestation en pension complète, il peut être amené à partager une chambre avec un autre agent.

Si l'un des agents annule, l'autre se verra facturer et subventionner un supplément pour chambre individuelle.

RÉCLAMATION

Pour tout désagrément, il convient de saisir le prestataire sur place et de nous faire parvenir toute réclamation non prise en compte dans les plus brefs délais.

ANNULATION

Est considérée comme annulation toute situation où une prestation n'est pas honorable ou honorée en tout ou partie.

- Si elle est le fait d'un prestataire, les sommes reçues par les agents seront intégralement remboursées, y compris les arrhes.
- Si elle est le fait de l'agent, il est rappelé que toute annulation engendre des frais pouvant aller jusqu'à 100 % du montant de la prestation. Le montant des frais d'annulation est propre à chaque prestataire et il convient de contacter le CSE pour des informations complémentaires.
- Une prise en charge est possible sur les séjours en faisant valoir l'assurance annulation souscrite. La prise en charge dépend de la décision prise par l'assureur et sera communiquée à l'agent concerné dès qu'elle aura été prise. Avec ou sans prise en charge, si des sommes restent à devoir, elles resteront à la charge de l'agent.
- En cas d'annulation de l'agent (et dès qu'une inscription aura été faite), le CSE appliquera une somme de 35 € de frais d'annulation en plus de ceux du prestataire et la subvention sera récupérée quelle que soit la prestation, y compris dans le cadre des partenariats.
- Afin de maximiser la potentielle prise en charge, il convient d'informer le CSE au plus tôt d'une annulation.
- Une pénalité de 10 points sera affectée à l'agent concerné en cas de non prise en charge par l'assurance annulation (hors décision du bureau du CSE).

IMPORTANT

- Nous vous rappelons que chaque participant à un séjour VFP doit être couvert par une assurance responsabilité civile multirisque habitation.
- Les ayants droits des agents bénéficiant du CSE ne peuvent prétendre seuls aux activités autres que celles du secteur **enfance**.
- Pour toute demande particulière (logement pour personne à mobilité réduite, rapprochement de famille, etc.), adressez-vous uniquement au CSE. Dans le cas contraire, nous nous dégageons de toute responsabilité.

- Ne dépassez jamais la capacité maximale de personnes autorisées dans le logement. Pour des raisons de sécurité, nous devrions vous en interdire l'accès (même s'il s'agit d'un bébé).

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Séjours

- En fonction des places disponibles.
- En fonction des critères de priorité (pour rappel : nombre de points par typologie d'activités, ancienneté et antériorité de la dernière prestation).
- En fonction de la composition effective de la famille (les membres ne participant pas ne sont pas pris en compte).
- En fonction du tableau ci-dessous pour les locations et campings (même en cas de structure unique sur le site présenté dans le catalogue).
- Les invités ne sont pas prioritaires et peuvent être exclus de la prestation en cas d'engouement.

Cas particuliers

Si l'agent souhaite un logement d'une capacité supérieure, il pourra en bénéficier selon les disponibilités du prestataire.
Dans ce cas, il ne sera pas subventionné sur la totalité du coût de la location ou du camping (à cet effet, une règle de 3 sera appliquée).
Il en sera de même si ne sont proposés que des locations ou des campings de capacité supérieure sur les destinations demandées.

Exemple :

- La famille Martin, composée de 2 personnes (tranche E : 40 %).
- Elle demande une location de 6 personnes. Tarif de la semaine 600 €.
- Calcul de la facture :
 - (600 € x 4)/6 = 400 €.
 - Subvention : 400 € x 40 % = 160 €.
 - Montant à payer : 600 € - 160 € = 440 €

Billetterie

Possibilité d'achat de billets au tarif collectivité non subventionnés selon disponibilité des prestataires.
Les billets vendus ne seront ni repris ni échangés.

Subvention limitée à :

- (hors cinéma) 1 billet par bénéficiaire,
- (cinéma) 20 billets par famille (possibilité de panacher) et par an.

Tout billet peut être acheté à l'unité (sauf les cinémas où un minimum de 5 billets est nécessaire).

Pour les spectacles, seul un billet par membre de la famille de plus de 10 ans est subventionné en l'absence de mention contraire.

POUR LES COLONIES DE VACANCES SPÉCIFIQUEMENT

Perte d'objet et d'argent de poche

Le CSE décline toute responsabilité dans la perte d'objets. Vous devez conseiller aux enfants de confier leur argent de poche à l'équipe d'encadrement.

Discipline et renvoi

Tous les séjours proposés sont soumis à certaines règles :

- Respect de la vie en collectivité.
- Alcool et drogue sont formellement interdits.
- Les violences verbales et physiques ne sont pas acceptées.

Tout jeune contrevenant à ces règles est susceptible d'un renvoi aux frais de la famille, auquel il conviendra d'ajouter les frais de transport de l'accompagnateur pour les mineurs.

Départ/retour

Les retardataires devront rejoindre le groupe par leurs propres moyens. Les parents doivent être présents lors des retours des centres de vacances même pour les adolescents.

En leur absence, le CSE n'a pas la possibilité juridique et matérielle d'assurer la garde des enfants.

Enfant handicapé

Prendre contact avec le CSE.

		TYPE DE LOCATION													
		2 pers.	2/3 pers.	2/4 pers.	3 pers.	3/4 pers.	4 pers.	4/5 pers.	4/6 pers.	5 pers.	5/6 pers.	5/7 pers.	6 pers.	6/8 pers.	8 pers.
COMPOSITION DE LA FAMILLE	Célibat.	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
	Fam. 2 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
	Fam. 3 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		
	Fam. 4 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
	Fam. 5 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Fam. 6 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Fam. 7 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

ATTENTION

Deux agents célibataires inscrits sur une prestation recevront chacun leur facture et ne seront subventionnés que sur des structures de 4 personnes. Toute structure supérieure fera l'objet d'une part non subventionnée.

POUR LES SÉJOURS

Maximum 4 semaines subventionnées au cours d'une année civile. Pour l'été, maximum 3 semaines subventionnées dont 2 au plus en pension complète ¹.

Ces deux points concernent aussi bien les séjours proposés que ceux qui pourraient être acquis dans le cadre des partenariats.

1. La période concernée va spécifiquement du 28/06/2025 au 07/09/2025.

Barème d'imposition 2025

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche G	Tranche H
1 part	< 16 054	16 054	21 525	28 021	31 989	34 994	38 000	> 41 006
		21 524	28 020	31 988	34 993	37 999	41 006	
1,5 part	< 21 466	21 466	26 933	33 432	39 804	43 892	46 900	> 49 785
		26 932	33 431	39 803	43 891	46 899	49 785	
2 parts	< 26 818	26 818	32 347	38 841	45 215	51 710	58 204	> 62 051
		32 346	38 840	45 214	51 709	58 203	62 051	
2,5 parts	< 30 183	30 183	37 761	44 255	50 748	57 002	63 494	> 70 229
		37 760	44 254	50 747	57 001	63 493	70 229	
3 parts	< 33 551	33 551	43 172	49 546	56 039	62 533	68 786	> 75 760
		43 171	49 545	56 038	62 532	68 785	75 760	
3,5 parts	< 36 919	36 919	48 584	55 077	61 571	67 824	74 317	> 80 809
		48 583	55 076	61 570	67 823	74 316	80 809	
4 parts	< 40 285	40 285	54 116	60 596	66 861	73 596	80 090	> 86 583
		54 115	60 595	66 860	73 595	80 089	86 583	
4,5 parts	< 43 102	43 102	57 722	65 900	72 153	78 648	85 141	> 91 152
		57 721	65 899	72 152	78 647	85 140	91 152	
5 parts	< 47 020	47 020	61 090	71 191	77 924	84 419	90 192	> 96 925
		61 089	71 190	77 923	84 418	90 190	96 925	
SUBV CSE (VFP, Culture & sport)	60 %	55 %	50 %	45 %	40 %	35 %	30 %	25 %
SUBV CSE (Enfance)	70 %	65 %	60 %	55 %	50 %	45 %	40 %	35 %

MANDAT de Prélèvement SEPA			
Référence unique du mandat :			
Nom du créancier	*	CSE CPAM 93 Nom du créancier	
	*	195 av. paul vaillant couturier Numéro et nom de la rue	
	*	93000 Code postal	* Bobigny Ville
	*	FRANCE Pays	
Identifiant du créancier	*	FR03ZZZ449454	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) CSE CPAM 93 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de CSE CPAM 93. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.			
Votre Nom	*	. Nom / Prénoms du débiteur	
Votre adresse	*	. Numéro et nom de la rue	
	*	. Code postal	* . Ville
	*	. Pays	
Les coordonnées de votre compte	*	Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)	
	*	Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)	
Type de paiement	*	Paiement récurrent / répétitif ☒ Paiement ponctuel ☐	
Signé à	*	. Lieu	le * Date : JJ/MM/AAAA
Signature(s)	*		

CALCUL DE POINTS

SECTEUR D'ACTIVITÉS

1	Séjours en France 1 semaine	= 2 points
2	Séjours Etranger	
	Week-end 2/3 jours	= 5 points
	Week-end 4/5 jours	= 6 points
	Moyen courrier	= 7 points
	Long courrier	= 10 points
3	Culture/Sport	
	Carte cinéma / musée	= 1 point
	Spectacle / Parc d'attraction	= 2 points
	Journée	= 3 points
	Week-end (France)	= 4 points
4	Séjours non subventionnés par le CE (non cumulable avec les séjours subventionnés)	= 2 points
5	Chèque vacances	= 2 points

CRITÈRES DE PRIORITÉ

Calcul des points acquis (par secteur) au cours des cinq années civiles précédant la date de réalisation de l'activité choisie, ancienneté dans l'organisme, ancienneté du précédent séjour.

Attention : quand les deux conjoints sont agents de la CPAM, les points acquis par les deux salariés sont additionnés puis divisés par deux.

RESPECT DES RÈGLES

En cas de non-respect des règles établies par le CSE dans l'ensemble des pages administratives, celui-ci réclamera les sommes éventuellement dues et/ou appliquera des sanctions.

À tout moment, le CSE se réserve le droit de vérifier l'identité des participants aux activités.

Toute réclamation, demande particulière, contestation, etc., sur les présentes conditions est du seul ressort du bureau du CSE.

ASSURANCE ANNULATION ET CONDITIONS D'ANNULATION

Dispositions générales d'assurance : Europ Assistance

Pour le Comité Social et Economique de la CPAM 93

Contrat n° 53 111 766

MONTANTS DE GARANTIES

GARANTIE D'ASSURANCE	MONTANTS TTC*
Franchises : • La mutation professionnelle, la modification ou le refus des dates de congés payés du fait de l'employeur • Le vol de la carte d'identité, du passeport	Selon conditions du barème des frais d'annulation 8 000 € max./personne et 40 000 € max./événement 20 % 20 %

PRISE D'EFFET ET DURÉE DES GARANTIES

GARANTIE	DATE D'EFFET	EXPIRATION DE LA GARANTIE
ANNULATION DE VOYAGE	Le jour de la souscription au présent contrat.	Le jour du départ. (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

GÉNÉRALITÉS

1. OBJET DU CONTRAT

Les présentes Dispositions Générales du contrat d'assurance conclu entre EUROP ASSISTANCE, Entreprise régie par le Code des Assurances, et le Souscripteur, ont pour objet de préciser les obligations réciproques d'EUROP ASSISTANCE et des Assurés définis ci-dessous. Ce contrat est régi par le Code des Assurances.

2. DÉFINITIONS

Au sens du présent contrat, on entend par : **ACCIDENT GRAVE** : Un événement soudain et fortuit atteignant toute personne physique, non intentionnel de la part de la victime, provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens.

ANNULATION : La suppression pure et simple du voyage que vous avez réservé, consécutive aux motifs et circonstances entraînant l'application de la garantie et qui sont énumérés au chapitre « ANNULATION DE VOYAGE ».

ASSURÉ : Dans le présent contrat, les Assurés sont désignés par le terme « vous ». Sont considérés comme Assurés :

- les personnes physiques voyageant par l'intermédiaire du Souscripteur ayant souscrit le présent contrat pour leur compte,
- les personnes physiques ayant souscrit conjointement un contrat de voyage auprès du Souscripteur et l'option « ASSURANCE »,
- les salariés du Souscripteur.

Ces personnes devront avoir leur Domicile en Europe occidentale, dans les DOM, en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française.

ASSUREUR : Dans le présent contrat, la société EUROP ASSISTANCE est remplacée par le terme « nous ». Les garanties d'assurance sont garanties et mises en oeuvre par EUROP ASSISTANCE, Entreprise régie par le Code des Assurances.

DOM : Par DOM, on entend : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et la Réunion.

DOMICILE : Est considéré comme Domicile votre lieu principal et habituel d'habitation figurant comme domicile sur votre avis d'imposition sur le revenu. Il est situé en Europe occidentale, dans les DOM (départements d'outre-mer), en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française.

ÉTRANGER : Le terme Étranger signifie le monde entier à l'exception de votre Pays de domicile et des pays exclus.

EUROPE OCCIDENTALE : Par Europe occidentale, on entend les pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France métropolitaine, Gibraltar, Grèce, Irlande, Italie et Îles, Liechtenstein, Luxembourg, Principauté de Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Marin, Suède et Suisse.

FRANCE : Le terme France signifie la France métropolitaine et la Principauté de Monaco.

FRANCHISE : Partie du montant des frais restant à votre charge.

MALADIE GRAVE : Une altération de santé dûment constatée par un docteur en médecine interdisant formellement de quitter le Domicile et nécessitant des soins médicaux et la cessation absolue de toute activité professionnelle.

PAYS DE DOMICILE : Est considéré comme Pays de domicile celui dans lequel se situe votre Domicile.

SINISTRE : On entend par Sinistre tout événement à caractère aléatoire, de nature à engager une des garanties du présent contrat.

SOUSCRIPTEUR : L'organisateur du voyage ayant son siège social en France qui souscrit le présent contrat pour le compte d'autres bénéficiaires, ci-après dénommés les Assurés.

3. QUELLE EST LA COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, hors de votre Domicile.

4. COMMENT UTILISER NOS SERVICES ?

A. VOUS SOUHAITEZ DÉCLARER UN SINISTRE COUVERT AU TITRE DE LA GARANTIE D'ASSURANCE : Dans les 5 jours ouvrés, à partir du moment où vous avez connaissance du Sinistre, vous ou toute personne agissant en votre nom, devez compléter et signer la déclaration de sinistre jointe aux présentes Dispositions Générales et l'adresser à : EUROP ASSISTANCE - Service Indemnisations - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex - Fax : 01 41 85 85 61 - Mail : slv@europ-assistance.fr

B. FAUSSES DÉCLARATIONS : Lorsqu'elles changent l'objet du risque ou en diminuent notre opinion :

- toute réticence ou déclaration intentionnellement fautive de votre part entraîne la nullité du contrat. Les primes payées nous demeurent acquises et nous serons en droit d'exiger le paiement des primes échues, tel que prévu au Code des Assurances à l'article L 113-8,
- toute omission ou déclaration inexacte de votre part dont la mauvaise foi n'est pas établie entraîne la résiliation du contrat 10 jours après la notification qui vous sera adressée par lettre recommandée et/ou l'application de la réduction des indemnités du Code des Assurances tel que prévu à l'article L 113-9.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ANNULATION DE VOYAGE

1. CE QUE NOUS GARANTISSONS

Nous vous remboursons les acomptes ou toute somme conservée par l'organisateur du voyage, et selon les conditions de vente du voyage (à l'exclusion des frais de dossier), lorsque vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant le départ.

2. DANS QUELS CAS INTERVENONS-NOUS ?

Nous intervenons pour les motifs et circonstances énumérés ci-après, à l'exclusion de tout autre.

MALADIE GRAVE, ACCIDENT GRAVE OU DÉCÈS : y compris l'aggravation de maladies antérieures et des séquelles d'un accident antérieur :

- de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait ou de la personne vous accompagnant sous réserve qu'elle figure sur la même facture
- de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint ou ceux de la personne vous accompagnant sous réserve qu'elle figure sur la même facture,
- de vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles,
- de votre remplaçant professionnel sous réserve que son nom soit mentionné lors de la souscription du contrat.

COMPLICATIONS DUES À L'ÉTAT DE GROSSESSE : qui entraînent la cessation absolue de toute activité professionnelle et sous réserve qu'au moment du départ, la personne assurée ne soit pas enceinte de plus de 7 mois.

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

- de vous-même,

- de votre conjoint.

La décision n'étant pas connue au moment de la réservation de votre voyage ou de la souscription du présent contrat.

DESTRUCTION DES LOCAUX PROFESSIONNELS ET/OU PRIVÉS : intervenue après la date de souscription du présent contrat, par suite d'incendie, d'explosion ou de dégâts des eaux, sous réserve que lesdits locaux soient détruits à plus de 50 %.

VOL DANS LES LOCAUX PROFESSIONNELS OU PRIVÉS : L'importance de ce vol doit nécessiter votre présence et se produire dans les 48 heures précédant votre départ.

L'OCTROI D'UN EMPLOI OU D'UN STAGE SI L'ASSURÉ EST INSCRIT AU CHÔMAGE (PÔLE EMPLOI) débutant avant ou pendant votre voyage.

3. CE QUE NOUS EXCLUONS

Outre les exclusions générales applicables au contrat et figurant au paragraphe « QUELLES SONT LES EXCLUSIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU CONTRAT ? » du chapitre « CADRE DU CONTRAT », nous ne pouvons intervenir dans les circonstances prévues ci-après :

- l'annulation provoquée par une personne hospitalisée au moment de la réservation du voyage ou de la souscription du contrat,
- les complications de grossesse lorsque la personne est enceinte de plus de 7 mois au moment du départ,
- la maladie nécessitant des traitements psychiques ou psychothérapeutiques y compris les dépressions nerveuses ayant entraîné une hospitalisation inférieure à 4 jours consécutifs au moment de la date d'annulation de votre voyage,
- la contre-indication ou l'oubli de vaccination,
- les accidents résultant de la pratique des sports suivants : bobsleigh, varappe, skeleton, alpinisme, luge de compétition, tout sport aérien, ainsi que ceux résultant d'une participation ou d'un entraînement à des matches ou compétitions,
- la non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de documents indispensables au voyage, tels que passeport, visa, titres de transport, carnet de vaccination,
- les maladies, accidents ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date d'achat de votre voyage et la date de souscription du présent contrat. La garantie « ANNULATION DE VOYAGE » ne couvre pas l'impossibilité de partir liée à l'organisation matérielle du voyage par l'organisateur ou aux conditions d'hébergement ou de sécurité de la destination.

4. POUR QUEL MONTANT INTERVENONS-NOUS ?

Nous intervenons pour le montant des frais d'annulation encourus au jour de l'événement pouvant engager la garantie, conformément aux conditions générales de vente de l'organisateur du voyage, avec un montant maximum indiqué au Tableau des Montants de Garanties.

5. DANS QUEL DÉLAI DEVEZ-VOUS NOUS DÉCLARER LE SINISTRE ?

Vous devez aviser immédiatement l'agence de voyage ou l'organisateur et nous aviser dans les 5 jours ouvrés suivant l'événement entraînant la garantie. Pour cela, vous devez nous adresser la déclaration de sinistre que vous trouverez à la fin des présentes Dispositions Générales. En cas d'Annulation et/ou de déclaration

tardives, nous ne prendrons en charge que les frais d'annulation exigibles à la date de survenance du Sinistre ayant donné lieu à l'Annulation.

6. QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS EN CAS DE SINISTRE ?

Votre déclaration doit être accompagnée :

- en cas de Maladie ou d'Accident, d'un certificat médical précisant l'origine, la nature, la gravité et les conséquences prévisibles de la Maladie ou de l'Accident, ainsi que la photocopie de l'arrêt de travail et les photocopies des ordonnances comportant les vignettes des médicaments prescrits ou éventuellement les analyses et examens pratiqués,
- en cas de licenciement économique, d'une photocopie de la lettre de licenciement, d'une photocopie du contrat de travail, et d'une photocopie du bulletin de salaire attestant du solde de tout compte,
- en cas de complications de grossesse, d'une photocopie de la feuille d'examen prénatal et d'une photocopie de l'arrêt de travail,
- en cas de décès, d'un certificat et d'un justificatif de lien de parenté (fiche d'État civil),
- dans les autres cas de tout justificatif.

Le certificat médical doit impérativement être joint sous pli fermé à l'attention du Médecin Conseil que nous vous désignerons. À cet effet, vous devez libérer votre médecin du secret médical vis-à-vis de ce Médecin Conseil. Sous peine de déchéance, l'Assuré se prévalant de la mise en jeu de la garantie doit remettre l'ensemble des pièces contractuellement exigées sans qu'il puisse se prévaloir, sauf force majeure, de quelque motif empêchant leur production. Si vous vous y opposez sans motif valable, vous risqueriez de perdre vos droits à la garantie. De convention expresse, vous nous reconnaissez le droit de subordonner la mise en jeu de la garantie au respect de cette condition. Vous devez également nous transmettre tout renseignement ou document qui vous seront demandés afin de justifier le motif de votre Annulation, et notamment :

- les décomptes de la Sécurité sociale ou de tout autre organisme similaire, relatifs au remboursement des frais de traitement et au paiement des indemnités journalières,
- l'original de la facture d'annulation établie par l'organisateur du voyage,
- le numéro de votre contrat d'assurance,
- le bulletin d'inscription délivré par l'agence de voyage ou l'organisateur,
- en cas d'Accident, vous devez en préciser les causes et circonstances et nous fournir les noms et adresses des responsables et, si possible, des témoins.

CADRE DU CONTRAT

Le présent contrat est soumis à la loi française.

1. PRISE D'EFFET ET DURÉE

La durée de validité de toutes les garanties correspond aux dates de voyage indiquées sur la facture délivrée par l'organisateur du voyage avec une durée maximale

de 90 jours consécutifs, à l'exception de la garantie « ANNULATION DE VOYAGE » qui prend effet le jour de votre inscription au voyage et expire le jour de votre départ en voyage.

2. COMMENT SONT EXPERTISÉS LES DOMMAGES MATÉRIELS ?

Si les dommages ne peuvent être déterminés de gré à gré, ils sont évalués par la voie d'une expertise amiable et obligatoire, sous réserve de nos droits respectifs. Chacun de nous choisit son expert. Si ces experts ne sont pas d'accord entre eux, ils font appel à un 3^e et tous les 3 opèrent en commun et à la majorité des voix. Faute par l'un de nous de nommer un expert ou par les 2 experts de s'entendre sur le choix d'un 3^e, la nomination est faite par le Président du Tribunal de Grande Instance du lieu où le Sinistre s'est produit. Cette nomination est faite sur simple requête signée au moins par l'un d'entre nous, celui n'ayant pas signé est convoqué à l'expertise par lettre recommandée. Chacun prend à sa charge les frais et honoraires de son expert et le cas échéant, la moitié de ceux du 3^e.

3. DANS QUELS DÉLAIS SEREZ-VOUS INDEMNISÉ(E) ?

Le règlement interviendra dans un délai de 5 jours à partir de l'accord qui interviendra entre nous ou de la décision judiciaire exécutoire.

4. QUELLES SONT LES EXCLUSIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU CONTRAT ?

Nous ne pouvons intervenir lorsque vos demandes de garanties sont consécutives à :

- une guerre civile ou étrangère, des émeutes, des mouvements populaires, des actes de terrorisme,
- votre participation volontaire à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi N° 86-600 du 13 juillet 1986 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance),
- l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,
- tout acte intentionnel de votre part ou les conséquences d'actes dolosifs, de tentatives de suicide ou suicides, pouvant entraîner la garantie du contrat.

5. SUBROGATION

Après avoir engagé des frais dans le cadre de nos garanties d'assurance, nous sommes subrogés dans les droits et actions que vous pouvez avoir contre les tiers responsables du Sinistre, comme le prévoit l'article L 122-12 du Code des Assurances. Notre subrogation est limitée au montant des frais que nous avons engagés en exécution du présent contrat.

6. QUELS SONT LES DÉLAIS DE PRESCRIPTION ?

En vertu des articles L 114-1 et L 114-2 du Code des Assurances, toute action concernant ce contrat est prescrite dans un délai de 2 ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

7. RÉCLAMATIONS

EUROP ASSISTANCE élit domicile à l'adresse de son siège social. En cas de réclamation ou de litige, vous pourrez vous adresser au Service Qualité d'EUROP ASSISTANCE - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex.

8. AUTORITÉ DE CONTRÔLE

L'autorité chargée du contrôle est l'Autorité de Contrôle Prudentiel - A.C.P. - 61, rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toutes les informations recueillies par EUROP ASSISTANCE FRANCE - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex, lors de la souscription à l'un de ses services et/ou lors de la réalisation des prestations sont nécessaires à l'exécution des engagements que nous prenons à votre égard. À défaut de réponse aux renseignements demandés, EUROP ASSISTANCE FRANCE sera dans l'impossibilité de vous fournir le service auquel vous souhaitez souscrire. Ces informations sont uniquement réservées aux services d'EUROP ASSISTANCE FRANCE en charge de votre contrat et pourront être transmises pour les seuls besoins de la réalisation du service à des prestataires ou partenaires d'EUROP ASSISTANCE FRANCE. EUROP ASSISTANCE FRANCE se réserve également la possibilité d'utiliser vos données personnelles à des fins de suivi qualité ou d'études statistiques. EUROP ASSISTANCE FRANCE peut être amenée à communiquer certaines de vos données aux partenaires à l'origine de la présente garantie d'assurance. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations vous concernant en écrivant à : EUROP ASSISTANCE FRANCE - Service Qualité - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex. Si, pour les besoins de la réalisation du service demandé, un transfert des informations vous concernant, est réalisé en dehors de la Communauté Européenne, EUROP ASSISTANCE FRANCE prendra des mesures contractuelles avec les destinataires afin de sécuriser ce transfert. Si vous souhaitez être informé(e) des autres offres de services et de toute autre information commerciale sur le GROUPE EUROP ASSISTANCE, nous vous invitons à cocher la case prévue à cet effet dans le formulaire de collecte. Par ailleurs, les Assurés sont informés que les conversations téléphoniques qu'ils échangeront avec EUROP ASSISTANCE FRANCE pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le cadre du suivi de la qualité des services et de la formation des personnels. Ces enregistrements seront conservés pendant une durée de 2 mois. Les Assurés pourront s'y opposer en manifestant leur refus auprès de leur interlocuteur.



Bénéficiez de tarifs préférentiels sur vos locations de véhicules de tourisme et utilitaires, toute l'année, en France et à l'étranger*

**Jusqu'à 20 % de remise sur le
tarif public avec le code
remise CDP 736709 !**

INFORMATIONS & RESERVATIONS :

01.55.69.55.59

hertz.fr

*Sauf Dom Tom, Corse, Etats-Unis et agences franchisées ne participant pas à l'opération

Voyagez à la vitesse Hertz

Hertz.

Enfance



CSE CPAM 93

L'esprit collectif

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 28/02/2025

Colos d'été



CSE CPAM 93

L'esprit collectif

Sommaire

04/06 ANS, 07/10 ANS ET 11/16 ANS

Le domaine équestre de Chevillon - CHEVILLON

06/11 ANS

Ferme pédagogique - MONDIAL JUNIOR

06/12 ANS ET 13/17 ANS

Il est où le bonheur, il est où ? - LE TEMPS DES COPAINS

06/13 ANS

Au cœur de la forêt, défis d'aventure - LE TEMPS DES COPAINS

06/12 ET 13/17 ANS

**Océan Adventure - MONDIAL JUNIOR
Le circuit merveilleux – Parcs en folie - MONDIAL JUNIOR**

07/11 ANS

Première mi-temps - TELLIGO

07/11 ANS ET 12/17 ANS

Les secrets de l'Ariège - LE TEMPS DES COPAINS

07/12 ANS

Dans les coulisses du Puy du fou - TELLIGO

07/13 ANS

Une mer toujours plus bleue, toujours plus belle - LE TEMPS DES COPAINS

09/14 ANS

Rythm'n dance - TELLIGO

09/15 ANS

Racing Kart - TELLIGO

11/15 ANS

Drible, passe et tire ! - TELLIGO

14/17 ANS

Sports et excursions - MONDIAL JUNIOR

10/12 ANS ET 13/17 ANS

Londres et Harry Potter - CAP MONDE

14/17 ANS

Minorque, playa y sol - TELLIGO



Prendre en compte toute évolution des conditions sanitaires en vigueur sur le site au moment du déroulement de votre prestation et s'y conformer.

Le domaine équestre de Chevillon

Yonne

Chevillon

LA SITUATION

Le domaine équestre de Chevillon est situé à 1h30 de Paris et 40 km d'Auxerre.

L'HEBERGEMENT

Des installations confortables de plain-pied, réparties sur 4 unités d'hébergement au cœur du centre permettant de regrouper les enfants par tranches d'âges.

Des chambres de 2, 4 ou 8 lits avec sanitaires complets.

PROGRAMME

- 4/6 ans : Equitation, promenade à poney, pansage, jeux équestre, initiation

à la voltige, équifun, ...

- 7/10 ans : Equitation, promenade à poney, bivouac avec feu de camp, jeux équestre, initiation à la voltige, cours d'hippologie, équifun en fin séjour...

- 11/16 ans : promenades en calèche, voltige, pony-game, sulky, horse-ball, équifun, apprendre à longer, apprendre à natter le cheval, travailler les reconnaissances de parcours, apprendre à compter les foulées...

AUTRES ACTIVITÉS

Piscine chauffée et surveillée sur le site, ferme pédagogique, trampoline, pêche...

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte d'identité en cours de validité.
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : Car

Organisme : Chevillon

Encadrement : - 04/06 ans (1 adulte pour 5 enfants),
- 07/10 (1 adulte pour 7 enfants),
- 11/16 (1 adulte pour 8/9 enfants)

Dates de séjour	Prix
Du 6 au 13 juillet 2025	776 €
Du 13 au 20 juillet 2025	776 €
Du 20 au 27 juillet 2025	776 €
Du 27 juillet au 3 août 2025	776 €
Du 3 au 10 août 2025	776 €
Du 10 au 17 août 2025	776 €
Du 17 au 24 août 2025	776 €

Pour celles et ceux qui souhaiteraient 2 semaines consécutives, merci de prendre contact avec le CSE pour les dates et les tarifs.

Ferme pédagogique

Var

Ginasservis

LA SITUATION

Situé dans le village de Ginasservis au cœur de la Provence, à 45 km d'Aix en Provence et 24 km de Manosque.

L'HEBERGEMENT

Les enfants seront logés en yourtes ou en tentes de 6 à 8 places en pension complète au domaine du moulin d'Espagne.

La ferme est implantée au milieu des champs et abrite de nombreuses espèces d'animaux. Le site dispose de trois piscines sécurisées.

PROGRAMME

- Atelier céréales : fabrication de la farine et du pain à l'ancienne.
- Atelier cuisine : fabrication de pizza.
- Atelier potager : semis de graines.
- Découverte et soins des animaux de la ferme.
- Randonnée autour de l'exploitation agricole.
- Atelier confiture.
- Atelier cabane.
- Atelier photos animé par un photographe professionnel.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte d'identité en cours de validité.
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : Train + car

Organisme : Mondial Junior

Encadrement : 1 directeur BAFD, 1 animateur BAFA pour 12 enfants.

Dates de séjour	Prix
Du 20 au 25 juillet	860 €
Du 17 au 22 août 2025	860 €

Il est où le bonheur, il est où ?

Landes

Dax

LA SITUATION

Le centre se situe à moins de 10 km de Dax, immergé en pleine mais également proche de l'océan

L'HEBERGEMENT

Les chambres sont composées de 4 à 6 lits et les sanitaires sont situés en face des chambres

PROGRAMME

Pour les 06/12 ans :

Quad 50 cm3 sur le centre, 1 séance de bodyboard ou surf, pédalo sur le lac marin de Vieux-Boucau, waterzone et

journée au lac de Guiche.

Pour les 13/17 ans :

Journée au choix avec matinée Karting ou après-midi détente à Sourcéo Dax, 1 séance de bodyboard ou surf, waterzone ou Waterjump et journée au lac de Guiche, rafting et paddle sur le lac marin de Vieux-Boucau.

AUTRES ACTIVITÉS

Piscine
journée à l'océan
accrobranche ou paintball
Atlantic park à Seignosse

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte d'identité en cours de validité.
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale.
- Test d'aisance aquatique obligatoire
- Sac de couchage nécessaire

Transport : Train + car

Organisme : Le temps des copains

Encadrement : - 1 adulte pour 7 enfants (6-12 ans)
- 1 adulte pour 9 enfants (13-17 ans)

Dates de séjour	Prix
Du 8 au 21 juillet 2025	1211 €
Du 22 juillet au 4 août 2025	1211 €
Du 5 au 18 août 2025	1211 €

Au cœur de la forêt, défis d'aventure

Puy-de-Dôme

La Bourboule

LA SITUATION

La maison familiale "l'Estivade" se situe dans le massif du Sancy, sur les hauteurs de la Bourboule proche d'une colline boisée.

L'HEBERGEMENT

Chambre de 4 à 6 lits avec douche, toilettes et salle d'eau dans les chambres

PROGRAMME

Visite de Vulcania
Accrobranche

Construction de cabanes avec un professionnel en forêt

Visite chèvrerie, biberon aux chevreux

Visite de la Bourboule et de son parc Fenestre, parc d'attractions

AUTRES ACTIVITÉS

Parc Aqualudique
Canoë-Kayak
journée récréative au bord du lac d'Aydat

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte d'identité en cours de validité.
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : Train + car

Organisme : Le temps des copains

Encadrement : - 1 adulte pour 7 enfants (6-12 ans)
- 1 adulte pour 9 enfants (13-17 ans)

Dates de séjour	Prix
Du 5 au 16 juillet 2025	941 €
Du 17 au 28 juillet 2025	941 €
Du 5 au 16 août 2025	941 €
Du 18 au 29 août 2025	941 €

Océan Adventure Pyrénées-Atlantiques Anglet-Biarritz

LA SITUATION

Station balnéaire des plus prestigieuses de la côte Atlantique, ses puissantes vagues ont fait d'Anglet un spot de surf réputé dans le monde entier. Le centre est situé dans le cadre idéal d'une propriété de 4 hectares au cœur d'Anglet.

L'HEBERGEMENT

Chambre de 2 à 6 lits (WC et douche dans ou hors chambre). Le domaine dispose de nombreuses installations sportives : piscine, terrain de tennis, de football, de beachvolley, de pe-

lote basque. Mini-golf, disco enfants et jeunes

PROGRAMME

3 séances de surf (ou body board selon la capacité de l'enfant)
baignade à la plage
une journée au parc aquatique
une initiation à la pelote basque avec moniteur basque
une soirée au laser game et bowling
une journée excursion à Biarritz avec shopping
veillées animées : jeux, spectacle, soirée, boum...

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte d'identité en cours de validité.
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale.
- Attestation de natation validée par BESSAN selon réglementation DDSC.
- Un sac à dos, une gourde, une casquette et le maillot de bain.

Transport : Train + car

Organisme : Mondial Junior

Encadrement : 1 directeur BAFD, 1 animateur BAFA pour 10 enfants

Dates de séjour	Prix
Du 20 au 29 juillet 2025	1440 €
Du 5 au 14 août 2025	1440 €

Le circuit merveilleux – Parcs en folie Vienne Poitiers/Paris

LA SITUATION

Le séjour se déroule en 2 parties, région Vienne et Vendée pour les découvertes du Futuroscope et du Puy du fou. Puis direction Paris pour Astérix et Disney.

L'HEBERGEMENT

Le groupe sera logé à l'hôtel du Futuroscope sur la partie Vienne en pension complète.

Sur la partie Paris, le groupe sera hébergé en internat d'établissement scolaire en pension complète.

Le groupe dînera en fast-food le soir

de la nocturne sur les parcs.

PROGRAMME

- une journée au Futuroscope
- une journée à l'Aquascope
- une journée au Puy du fou
- une journée à Astérix
- une journée à Disneyland Paris
- une journée à Disney Studio

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte d'identité en cours de validité.
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale.
- Un sac à dos, une gourde et une casquette,
- Un maillot de bain et une serviette de bain

Transport : Car

Organisme : Mondial Junior

Encadrement : 1 directeur BAFD, 1 animateur BAFA pour 10/12 enfants

Dates de séjour	Prix
Du 7 au 16 juillet 2025	1365 €
Du 21 au 30 juillet 2025	1365 €
Du 1 ^{er} au 10 août 2025	1365 €
Du 19 au 28 août 2025	1365 €

Première mi-temps

Alpes-de-Haute-Provence

Sainte-Tulle

LA SITUATION

Le centre est situé à Sainte-Tulle à 4 km au sud de Manosque entre Lubéron et Verdon. Le centre lui-même est composé de bâtiments d'hébergement, le restaurant et les infrastructures sportives.

L'HEBERGEMENT

Le centre de Sainte-Tulle propose des espaces de nuit pouvant accueillir de 4 à 6 personnes. Ils sont équipés de sanitaires et de douches.

Dates de séjour	Prix
Du 7 au 17 juillet 2025	1231 €
Du 18 au 28 juillet 2025	1231 €
Du 2 au 12 août 2025	1161 €

PROGRAMME

Groupes de niveaux constitués en début de séjour.

2 séances de foot d'1h30 chaque jour (avec une journée de coupure).

Mise en place de situations techniques pour essayer tous les postes

Un évènement sportif en milieu de séjour.

AUTRES ACTIVITÉS

Une sortie dans un parc aquatique.

Sports collectifs et grands jeux.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte d'identité en cours de validité.
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale.
- La fiche sanitaire

Transport : Train + car

Organisme : Telligo

Encadrement : 1 adulte pour 5 jeunes

Les secrets de l'Ariège

Ariège

Pamiers

LA SITUATION

Le site est entièrement clos. Centre arboré, terrains de sport.

L'HEBERGEMENT

Les chambres : espaces composés de chambres de 3 ou 4 personnes, équipées de sanitaires et douches.

PROGRAMME

Complexe Aqualudique (1 sortie minimum)

Rafting pour les grands/Canoë-raft

pour les plus jeunes

Aquaparc

Spéléologie

Canyoning (initiation et perfectionnement)

Cinéma ou téléski nautique

Accrobranche et jeux divers

AUTRES ACTIVITÉS

07/11 ans Aventure : niveau de difficulté "petit aventurier".

12/17 ans Sports Extrêmes : niveau de difficulté "aventurier aguerri".

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte d'identité en cours de validité.
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : Train + car

Organisme : Le temps des copains

Encadrement : - 1 adulte pour 7 enfants (6-12 ans)

- 1 adulte pour 9 enfants (13-17 ans)

Dates de séjour	Prix
Du 8 au 21 juillet 2025	1221 €
Du 22 juillet au 4 août 2025	1221 €
Du 5 au 18 août 2025	1221 €

Dans les coulisses du Puy du fou

Vienne

Mauléon / Saint Fulgent

LA SITUATION

Mauléon : Proche du Puy du fou, centre au coeur d'un parc paysager.

Saint Fulgent : situé sur les coteaux du bocage vendéen et à 25 minutes du Puy du fou

L'HEBERGEMENT

Chambres de 4 à 6 lits superposés avec ou sans sanitaires

PROGRAMME

Visiter l'un des parcs à thème les plus

célèbres du monde

Vivre de grandes émotions devant des spectacles grandioses

Découvrir les coulisses du Puy du fou
Chaque jour, tu participes à une incroyable aventure dans les coulisses du parc : escrime de spectacles, les chevaux de l'exploit, la fauconnerie.

AUTRES ACTIVITÉS

Une sortie à la piscine pour se baigner et se détendre.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte d'identité en cours de validité.
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale.
- La fiche sanitaire

Transport : Train + car

Organisme : Telligo

Encadrement : 1 adulte pour 5 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 13 au 20 juillet 2025	1001 €
Du 21 juillet au 27 juillet	884 €
Du 1 ^{er} au 8 août 2025	939 €
Du 9 au 16 août 2025	939 €

Une mer toujours plus bleue, toujours plus belle

Bouches-du-Rhône

Marseille

LA SITUATION

Les enfants seront hébergés dans l'internat du centre Vitagliano. Le site est entièrement clos avec un jardin fleuri et des terrains de sport.

L'HEBERGEMENT

Les chambres sont composées de 2 à 4 lits. Les sanitaires sont à chaque étage, avec douches et toilettes.

PROGRAMME

Piscine
journée baignade à la mer

Accrobranche / karting

Parc d'attraction OK CORRAL

Kayak

Bowling et Laser game

Visite de Marseille

Visite des îles du Frioul et du château d'If

AUTRES ACTIVITÉS

sortie cinéma

veillée tous les soirs

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte d'identité en cours de validité.
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale.
- Test d'aisance aquatique obligatoire

Transport : Train + car

Organisme : Le temps des copains

Encadrement : - 1 adulte pour 7 enfants (6-12 ans)

- 1 adulte pour 9 enfants (13-17 ans)

Dates de séjour	Prix
Du 8 au 21 juillet 2025	1327 €
Du 22 juillet au 4 août 2025	1327 €
Du 5 au 18 août 2025	1327 €

Rythm'n dance

Alpes-de-Haute-Provence

Sainte-Tulle

LA SITUATION

Le centre est situé à Sainte-Tulle à 4 km au sud de Manosque entre Lubéron et Verdon. Le centre lui-même est composé de bâtiments d'hébergement, le restaurant et les infrastructures sportives.

L'HEBERGEMENT

Le centre de Sainte-Tulle propose des espaces de nuit pouvant accueillir de 4 à 6 personnes. Ils sont équipés de sanitaires et de douches.

PROGRAMME

Monter un spectacle de danse.
Créer sa propre chorégraphie.

Dates de séjour	Prix
Du 7 au 17 juillet 2025	1281 €
Du 2 au 12 août 2025	1211 €

découvrir plusieurs styles de danse.

2 séances d'1h30 chaque jour :

- 1h30 de modern jazz le matin
- 1h30 d'autre style de danse l'après-midi.
- Une journée de coupure.

Spectacle de fin de séjour : A l'issue du séjour, un spectacle sera présenté par les enfants. Les familles seront invitées, si elles le souhaitent, à venir assister à ce spectacle de fin de séjour l'après midi de la veille du départ.

AUTRES ACTIVITÉS

Une sortie dans un parc aquatique.
Sports collectifs et grands jeux.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte d'identité en cours de validité.
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale.
- La fiche sanitaire

Transport : Train + car

Organisme : Telligo

Encadrement : 1 adulte pour 5 jeunes

Racing Kart

Alpes-de-Haute-Provence

Sainte-Tulle

LA SITUATION

Le centre est situé à Sainte-Tulle à 4 km au sud de Manosque entre Lubéron et Verdon. Le centre lui-même est composé de bâtiments d'hébergement, le restaurant et les infrastructures sportives.

L'HEBERGEMENT

Le centre de Sainte-Tulle propose des espaces de nuit pouvant accueillir de 4 à 6 personnes. Ils sont équipés de sanitaires et de douches.

Dates de séjour	Prix
Du 7 au 17 juillet 2025	1435 €
Du 18 au 28 juillet 2025	1435 €
Du 2 au 12 août 2025	1351 €
Du 13 au 23 août 2025	1351 €

PROGRAMME

Découvrir le karting en s'amusant.
Un vrai stage avec des séances de conduite.

Lancer des défis sur la piste.

Groupes d'âge et de niveaux constitués en début de séjour.

7 séances composées chacune de 3 x 10 minutes de conduite effectives minimum.

1 karting par enfant

AUTRES ACTIVITÉS

Une sortie dans un parc aquatique.
Sports collectifs et grands jeux.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte d'identité en cours de validité.
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale.
- La fiche sanitaire

Transport : Train + car

Organisme : Telligo

Encadrement : 1 adulte pour 5 jeunes

Drible, passe et tire ! Alpes-de-Haute-Provence Sainte-Tulle

LA SITUATION

Le centre est situé à Sainte-Tulle à 4 km au sud de Manosque entre Lubéron et Verdon. Le centre lui-même est composé de bâtiments d'hébergement, le restaurant et les infrastructures sportives.

L'HEBERGEMENT

Le centre de Sainte-Tulle propose des espaces de nuit pouvant accueillir de 4 à 6 personnes. Ils sont équipés de sanitaires et de douches.

PROGRAMME

Lors de ce séjour, tu travailles les fondamentaux techniques et la tactique en

équipe.

Groupes de niveaux constitués en début de séjour.

2 séances de foot d'1h30 chaque jour (avec une journée de coupure).

Mise en place de situations techniques pour essayer tous les postes

Un évènement sportif en milieu de séjour.

Améliorer sa technique individuelle.

Acquérir tactique et vision du jeu.

Participer à un championnat.

AUTRES ACTIVITÉS

Une sortie dans un parc aquatique.

Sports collectifs et grands jeux.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte d'identité en cours de validité.
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale.
- La fiche sanitaire

Transport : Train + car

Organisme : Telligo

Encadrement : 1 adulte pour 5 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 7 au 17 juillet 2025	1311 €
Du 18 au 28 juillet 2025	1311 €

Sports et excursions Haute-Corse Santa Lucia Di Moriani

LA SITUATION

Le camping club (gestion exclusive de Mondial Junior) est situé à 40 km au sud de Bastia.

L'HEBERGEMENT

Hébergement en bengalis de 6/8 lits. Un espace sanitaire (WC, douches, lavabos) dédié au groupe Mondial Junior. Accès direct à la plage. Pension complète ou pique-nique lors des excursions.

PROGRAMME

- 1 séance de catamaran
- 1 séance de bouée tractée

- 1 séance de kayak des mers fond transparent

- 1 séance de pirogue

- 1 promenade en mer en zodiac visite du littoral

- baignades à la plage

AUTRES ACTIVITÉS

1 journée excursion à Saint Florent et une sortie en bateau à la plage du Lotu

1 journée excursion Ile Rousse

1 journée excursion à la cascade naturelle de Bucatoghju

veillée animées : jeux, spectacle, soirée, boum...

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte nationale d'identité ou passeport valide jusqu'à date de fin du séjour (obligatoire)
- Sac à dos, gourde, casquette
- Sac de couchage pour le camping
- Attestation de natation validée par BESSAN selon réglementation DD cohésion sociale

Transport : Avion + car

Organisme : Mondial Junior

Encadrement : 1 responsable BAFA, 1 encadrant BAFA pour 12 enfants

Dates de séjour	Prix
Du 6 au 15 juillet 2025	1750 €
Du 18 au 27 juillet	1750 €
Du 4 au 13 août 2025	1750 €
Du 18 au 27 août 2025	1750 €

Londres et Harry Potter

Royaume-Uni

Londres

L'HEBERGEMENT

Hôtel ou auberge de jeunesse.

Repas au restaurant ou sous forme de panier-repas.

PROGRAMME

- visite guidée de Londres
- croisière sur la Tamise
- montée dans le London Eyes (la grande roue)
- visite du parc Warner Bros Harry Potter

AUTRES ACTIVITÉS

Buckingham Palace, relève de la garde, Big Ben, et découverte des célèbres quartiers comme Piccadilly Circus, Oxford street, Soho, Covent Garden, Camden town...

Promenade et détente dans les parcs londoniens tels que Hyde Park, Saint James Park.....

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Passeport,
- Autorisation de sortie de territoire,
- Carte européenne d'assurance maladie,
- Autorisation électronique de voyage.

Transport : Train + car

Organisme : Cap monde

Encadrement : 1 adulte pour 6 à 8 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 14 au 18 juillet 2025	1015 €
Du 21 au 25 juillet 2025	1015 €
Du 18 au 22 août 2025	1015 €

Minorque, playa y sol

Espagne

Minorque

LA SITUATION

Minorque, île classée réserve de biosphère par l'UNESCO, se laisse découvrir à pied ou en bateau.

L'HEBERGEMENT

Appart Hôtel avec piscine

PROGRAMME

Baignade dans les plus belles criques de la Méditerranée.

Découverte du parc naturel d'Albufera d'Es Grau.

Excursion en bateau dans des sites magiques et vers des spots secrets.

JOUR 1 : Paris/Minorque

JOURS 2 à 11 :

Visite de Mahon, capitale de Minorque et l'une des plus belles villes des Baléares.

Tour de bateau pour découvrir le littoral.

Visite du parc naturel d'Albufera d'Es Grau d'où tu partiras pour une séance de kayak dans la réserve marine.

Ascension du Monte Toro, point culminant de Minorque.

Visite du village d'Alaior connu pour son artisanat traditionnel.

Excursion en bateau vers des criques secrètes où tu pourras te baigner.

Une journée au parc aquatique.

Visite de Lithica, ancienne carrière transformée en labyrinthe.

Randonnée le long du Cami de Cavalls, un sentier ancestral qui permet de faire le tour de l'île.

Visite de Binibeca le village blanc et baignade dans les eaux turquoises de la plage de Calan Porter.

JOUR 12 : Minorque/Paris

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Le passeport individuel ou carte nationale d'identité (valable jusqu'à la fin du séjour).
- Le formulaire original d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale.
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire (accompagnée d'une copie intégrale d'acte de naissance avec filiation dans le cas où le signataire de l'autorisation de sortie du territoire ne porte pas le même nom de famille que l'enfant).
- Le pass nautique ou l'attestation scolaire "Savoir Nager". En l'absence de ce document, l'enfant ne pourra pas participer aux activités nautiques.
- La carte Européenne d'Assurance Maladie est également conseillée.
- La charte de bonne conduite.
- La fiche sanitaire.

Transport : Avion + car

Organisme : Telligo

Encadrement : 1 adulte pour 8 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 15 au 26 juillet 2025	1925 €
Du 3 au 14 août 2025	1925 €

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 28/02/2025

Colos de Toussaint



CSE CPAM 93

L'esprit collectif

Sommaire

La Floride, du soleil et du fun -

TELLIGO



Prendre en compte toute évolution des conditions sanitaires en vigueur sur le site au moment du déroulement de votre prestation et s'y conformer.

La Floride, du soleil et du fun

Etats-Unis

Miami / Orlando

LA SITUATION

La Floride, 1600 km de plages de sable blanc, bordées de cocotiers, le long de l'océan Atlantique et de la mer des Caraïbes.

L'HEBERGEMENT

Hôtel de confort simple ou auberges de jeunesse.

PROGRAMME

Découverte des plus beaux quartiers de Miami.

Balade en Airboat dans les Everglades. Parcs d'attractions à Orlando.

JOUR 1 : Paris/Miami

JOURS 2 et 3 :

visite des Everglades avec balade en aéroglisseur entre herbes et roseaux, ou tu en apprendras plus sur la vie des alligators. Visite de Little Havana, le quartier latino-américain.

JOURS 4 et 5 :

Parc d'attraction au choix du groupe. Universal Studios Thème Parc, parc d'attraction avec de véritables studios

de cinéma et des attractions extraordinaires comme Men in black, Fast and furious ou encore Le Simpson Ride.

Ou Universal Islands of Adventure, parc divisé en 5 zones, chacune offrant quelques unes des meilleures attractions à Orlando comme Jurassic Park River Adventure, le monde d'Harry Potter, le monde des super-héros...

Shopping en passant une journée dans un Outlet

JOURS 6 et 7 : Miami/Paris

Visite des quartiers mythiques de la ville : Wynwood avec son street-art, Miami beach, Lincoln road et Ocean Drive.

JOUR 8 : Paris

AUTRES ACTIVITÉS

Egalement prévu au programme, 1 journée de shopping dans les outlets de la ville d'Orlando.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Le passeport individuel valable au moins 6 mois après la fin du séjour. Le numéro de la pièce d'identité à communiquer dès l'inscription.
- L'autorisation électronique de voyage ESTA (21\$ à la charge de la famille).
- Le formulaire original d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale.
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire (accompagnée d'une copie intégrale d'acte de naissance avec filiation dans le cas où le signataire de l'autorisation de sortie du territoire ne porte pas le même nom de famille que l'enfant).
- La charte de bonne conduite.
- La fiche sanitaire.

Transport : Avion + car

Organisme : Telligo

Encadrement : 1 adulte pour 8 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 22 au 29 octobre 2025	2249 €

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

Au plus tard 2 mois après la réalisation du séjour

Partenariats



CSE CPAM 93

L'esprit collectif

Conditions spécifiques

Nous prolongeons l'opération de partenariat sur les colonies de vacances en France (en période de vacances scolaires) prises par le biais de votre mairie ou d'un organisme spécialisé pour les saisons Été et Toussaint.

Chaque séjour pourra faire l'objet du versement d'une subvention calculée sur le montant payée, dans la limite de 750€ (les sommes versées au-delà restent à votre charge pleine et entière). La subvention calculée sur la grille présente dans ce catalogue ne peut excéder 70 % de ce montant.

Ne seront pris en compte que les séjours avec nuitées sur le site de la colonie. Les stages ou colonies avec retour à domicile ou au domicile d'un parent ne seront pas recevables.

Les règles applicables sont celles en vigueur au CSE et récapitulées dans cette brochure à la partie *conditions d'inscription*.

Vous devez être présent(e) aux effectifs au moment de la réalisation du séjour.

Le versement des subventions ne se fera que sur présentation d'une facture acquittée.

Pour toute inscription :

www.cse-cpam93.fr/inscriptions/

Rubrique *Partenariats et aides aux activités*

Culture & Sport



CSE CPAM 93

L'esprit collectif

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 28/02/2025

Culture & Sport



CSE CPAM 93

L'esprit collectif

Sommaire

Billetterie et séjours

Billetterie - Parcs d'attraction, parcs zoologiques, cinémas, hammams.

Partenariats - Musées.

Subventions sportives, artistiques et culturelles



Prendre en compte toute évolution des conditions sanitaires en vigueur sur le site au moment du déroulement de votre prestation et s'y conformer.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 28/02/2025

Cinémas

Validité des places de 6 mois à 1 an.

Possibilité d'acheter les places à l'unité sans limite de nombre avec **un minimum de 5 places**. Possibilité de mixer les cinémas. Subvention limitée à 20 billets par année civile pour tous les agents inscrits au CSE. Au-delà de ce nombre, les places ne sont pas subventionnées.



UGC

Validité de 9 à 12 mois

Tarif Coll. : 8,90€ – **Tarif CSE : 6,50€**



GAUMONT

Validité de 9 à 12 mois

Tarif Coll. : 11,5€ – **Tarif CSE : 8€**



CGR

Validité de 7 mois

Tarif Coll. : 8,15€ – **Tarif CSE : 5,50€**



MK2

Validité de 6 à 9 mois

Tarif Coll. : 8,85€ – **Tarif CSE : 6€**

Bien-être

MIRIAFORM SPA

1 rue Saint-Germain, 93230 ROMAINVILLE

A partir de 16 ans

Tarif Coll. : 96€ – **Tarif CSE : 48€**

Bon valable pour 1 an

HORAIRES

Du lundi au samedi, de 10h à 19h30

Spa mixte : Lundi, Mardi, Vendredi et Samedi

Spa réservé aux femmes : Mercredi et Jeudi

FORFAIT

- Accès Spa : hammam, sauna, piscine, salle de repos, dalles chauffantes, jardin,
- 1 gommage (parfum au choix parmi la sélection du moment),
- 1 enveloppement (parfum au choix parmi la sélection du moment) **ou** 1 mini soin visage,
- 1 massage de 15 min,
- Thé et pâtisserie

HAMMAM PACHA

17 rue Mayet, 75006 PARIS

A partir de 14 ans

Exclusivement réservé aux femmes

Tarif Coll. : 100€ – **Tarif CSE : 50€**

Bon valable jusqu'en janvier 2026

HORAIRES

Ouvert 7j/7 sans rendez-vous

11h à 19h : Lundi, Mardi et Mercredi

11h à 22h : Jeudi et Vendredi

10h à 19h : Samedi et Dimanche

Le restaurant est ouvert 1h de plus tous les jours

FORFAIT BEAUTÉ

(Prévoir 4h minimum)

- 1 entrée,
 - 1 tube de savon noir 40ml,
 - 1 gant de gommage,
 - 1 gommage du corps,
 - 1 massage du corps de 15 min,
 - 1 repas (1 plat + 1 boisson soft + 1 dessert)
- Peignoir, serviette et mules fournis

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 28/02/2025

Parcs d'attractions et parcs zoologiques



JARDIN D'ACCLIMATATION

Saison 2025

Tarif unique : 36,50€ – **Tarif CSE : 22€**



futuroscope

FUTUROSCOPE

Saison 2025

Gratuit < 5 ans

Billet 1 jour : 48€ – **Tarif CSE : 29€**

Billet 2 jours : 86€ – **Tarif CSE : 52€**



MER DE SABLE

Saison 2025

Tarif unique : 26€ – **Tarif CSE : 17€**



PARC ASTÉRIX

Saison 2025

Pas de cumul avec le pass Astérix

Tarif unique : 55€ – **Tarif CSE : 33€**



PASS PARC ASTÉRIX

Pass saison Gaulois 2025

Pas de cumul avec la billetterie Astérix

Tarif unique : 174€ – **Tarif CSE : 105€**



FRANCE MINIATURE

Saison 2025

Tarif unique (Gratuit < 3 ans) : 21€ – **Tarif CSE : 13€**



DISNEYLAND PARIS (billet 1 jour/1 parc)

Pas de cumul avec le pass Disneyland Paris

Tarif unique (Gratuit < 3 ans) : 89€ – **Tarif CSE : 53,50€**



PASS DISNEYLAND PARIS

Pass Silver 1 an

Pas de cumul avec la billetterie Disneyland Paris

Tarif unique : 459€ – **Tarif CSE : 276€**



PARROT WORLD

Tarif adulte : 16€ – **Tarif CSE : 10€**

Tarif enfant (3 à 11 ans) : 11,50€ – **Tarif CSE : 7€**



PARCS ZOOLOGIQUES DE LUMIGNY (1 jour / 2 parcs)

Saison 2025

Tarif adulte : 23€ – **Tarif CSE : 14€**

Tarif enfant (3 à 10 ans) : 14€ – **Tarif CSE : 8,5€**



PARC DE THOIRY

Tarif adulte : 27€ – **Tarif CSE : 16,50€**

Tarif enfant (3 à 11 ans) : 22€ – **Tarif CSE : 13,50€**



PARC SAINT PAUL

Saison 2025

Tarif unique : 24,50€ – **Tarif CSE : 15€**



ZOO PARC DE BEAUVAL

Billet 1 jour

Tarif adulte : 34€ – **Tarif CSE : 21€**

Tarif enfant (3 à 10 ans) : 27€ – **Tarif CSE : 16€**

Billet 2 jours

Tarif adulte : 53€ – **Tarif CSE : 31,50€**

Tarif enfant (3 à 10 ans) : 43,50€ – **Tarif CSE : 26€**

PUYDUFOU.

PUY DU FOU

Saison 2025

Billet 1 jour

Tarif adulte : 49€ – **Tarif CSE : 29,50€**

Tarif enfant (3 à 13 ans) : 34€ – **Tarif CSE : 20,50€**

Billet 2 jours

Tarif adulte : 82€ – **Tarif CSE : 49€**

Tarif enfant (3 à 13 ans) : 58€ – **Tarif CSE : 33€**



LES CANARDS DE PARIS

Croisière amphibie dans Paris

Tarif adulte : 36,50€ – **Tarif CSE : 22€**

Tarif enfant (2 à 11 ans) : 22,50€ – **Tarif CSE : 13,50€**



PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS

Billets valables jusqu'au 04/09/25

Tarif adulte : 17,50€ – **Tarif CSE : 11€**

Tarif enfant (3 à 12 ans) : 13,50€ – **Tarif CSE : 8€**



MUSEE GREVIN

Tarif unique (Gratuit < 5 ans) : 18,50€ – **Tarif CSE : 11,50€**



ZOO LA TANIÈRE

Refuge pour animaux

Tarif adulte : 18€ – **Tarif CSE : 11€**

Tarif enfant (3 à 11 ans) : 13€ – **Tarif CSE : 8€**



IFLY LA VILLETTE

Baptême 2 vols

Jusqu'au 07/09/25

Tarif unique (à partir de 5 ans) : 60€ – **Tarif CSE : 36€**

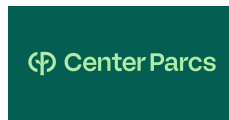


ACCRO CAMP

Valable sur tous les sites du groupe

Tarif adulte : 23€ – **Tarif CSE : 14€**

Tarif enfant (4 à 12 ans) : 18€ – **Tarif CSE : 11€**



CENTER PARCS VILLAGE NATURE PARIS

Valable jusqu'au 30/09/25

Tarif adulte : 43€ – **Tarif CSE : 26€**

Tarif enfant (3 à 11 ans) : 33€ – **Tarif CSE : 20€**

BATMAN ESCAPE

ESCAPE GAME « LE MONDE DE GOTHAM »

Min 3 pers. pour une séance

Tarif unique : 31€ – **Tarif CSE : 19€**



EUROPA PARK (ALLEMAGNE)

Saison 2025

Billet 1 jour

Tarif unique : 58€ – **Tarif CSE : 35€**

Billet 2 jours

Tarif unique : 104€ – **Tarif CSE : 62,50€**



ZOO PAIRI DAIZA (BELGIQUE)

Tarif adulte : 42€ – **Tarif CSE : 25,50€**

Tarif enfant (3 à 11 ans) : 37€ – **Tarif CSE : 22€**

Musées

Chaque abonnement sera pris en charge à hauteur de 40 % des frais engagés.

Attention : Seuls les salariés et leurs ayants droits connus au CSE peuvent prétendre à cette prise en charge.

Les inscriptions sont à réaliser à travers le formulaire de partenariat sur le site du CSE :

www.cse-cpam93.fr/inscriptions/partenariats/

Liste des musées pris en charge :



Musée du Louvre

www.amisdulouvre.fr/adherer-renouveler / Code de réduction : CPAM_93_23



Cité des sciences

www.cite-sciences.fr/fr/infos-pratiques/abonnement-pass



Musée d'Orsay et de l'Orangerie

www.musee-orsay.fr/fr/vous-etes/adherents-carte-blanche/tarifs-et-formules-dadhesion



Musée du Quai Branly

www.quaibranly.fr/fr/si-vous-etes/adherent/devenez-adherent



Réunion des Musées nationaux

www.monuments-nationaux.fr/abonnement-passion-monuments

Subventions sportives, artistiques ou culturelles

Vous pouvez continuer de nous joindre vos factures d'activités sportives, artistiques ou culturelles afin de bénéficier de la subvention du CSE (35 % des sommes engagées entre le 1^{er} septembre et le 31 août dans la limite de 45 €).

Les premiers versements ont déjà eu lieu en janvier. Les prochains en avril et juillet.

Clôture des inscriptions le 30/06/2025